

## LE NETTOYAGE DE PRINTEMPS :

La journée de nettoyage de printemps, le samedi 12 avril, a permis à une trentaine de bénévoles de ramasser bon nombre de canettes de bière, papiers, emballages de restauration rapide et autres détritrus. Peu de mobilisation de la population pour une matinée cependant toujours très conviviale où jeunes et moins jeunes se retrouvent en fin de matinée autour d'un petit casse croûte.

**L'écologie est aujourd'hui la préoccupation de tous, c'est très bien. Mais passer à l'action concrète sur le terrain, c'est encore mieux.**

**L'environnement est l'affaire de tous.**

Domage que le lendemain même, certains individus, peu respectueux du travail accompli, jetaient de nouveaux détritrus sur la voie publique.

Mais c'est promis l'année prochaine nous recommencerons et nous comptons sur vous !

## Informations pratiques

### L'ASSISTANTE SOCIALE :

Mme REYNIER, Assistante Sociale, assure une permanence en mairie de Martignat chaque mercredi de 14 heures à 15 heures. Elle saura :

- **Vous informer** sur vos droits et les moyens d'y accéder (Sécurité Sociale, Allocations familiales, Allocations Personnalisées d'Autonomie, etc..)
- **Vous aider** en cas de difficultés financières.
- **Vous conseiller** lors de relations familiales conflictuelles.
- **Vous orienter** vers d'autres professionnels ou organismes spécialisés suivant la complexité des problèmes rencontrés.

### LE CONCILIATEUR :

Le Conciliateur intervient pour régler les conflits de particuliers à particuliers afin d'éviter une action en justice. Il assure une permanence à la Maison des Sociétés, rue Paradis à Oyonnax le vendredi après-midi de 14 heures à 16 heures.

### LE MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE :

Le Médiateur de la République traite des différends qui opposent l'administration aux citoyens. Les litiges entre particuliers sont donc exclus (rôle du Conciliateur). Attention, il ne peut pas intervenir dans une procédure engagée devant une juridiction, ni remettre en cause le bien-fondé d'une décision juridictionnelle. Pour contacter le Délégué du Médiateur de la République, adressez-vous à la Préfecture de l'Ain, 45, Avenue Alsace-Lorraine à BOURG-EN-BRESSE.

### LES DÉCHETS VERTS :

Pour les habitants de Martignat, il est désormais possible de déposer les déchets verts à proximité de l'ancienne gare de marchandises. Attention, ce service est réservé aux particuliers. Nous demandons à chacun de ne déposer que des déchets verts et sous la forme la plus compacte possible (réduire au maximum l'encombrement des branchages). La présence de tout autre déchet interdit le recyclage du container entier.

### LES ALARMES EXTERIEURES :

Nous subissons encore trop souvent des nuisances sonores dues à des systèmes d'alarme avec sirènes extérieures. Ces appareils doivent être en relation avec un centre de surveillance ou une personne habilitée pour une intervention rapide. En cas d'absence prolongée, nous recommandons aux propriétaires de tels systèmes de laisser en Mairie un numéro de téléphone permettant de les joindre rapidement.



## SOMMAIRE

- Commission socio-culturelle et C.C.A.S.
- Le Centre de Première Intervention
- Le fleurissement
- Nettoyage de printemps
- Infos pratiques :
  - L'Assistante sociale
  - Le Conciliateur
  - Le Médiateur
  - Déchets verts
  - Alarmes extérieures

## Commission Socio-Culturelle et C.C.A.S.



La commission socio-culturelle travaille avec l'ensemble des associations pour qu'elles participent à l'animation, au fleurissement et à la vie du village.

En collaboration avec chaque Présidente ou Président, elle établit le calendrier des manifestations qui se déroulent tout au long de l'année: journée de nettoyage, soirée théâtre, marché aux fleurs, concours de boules, feux de la Saint- Jean, fête de la Saint-Maurice, téléthon, etc ...

Elle présente à Monsieur le Maire et aux membres du Conseil Municipal, la liste et le montant des subventions allouées à chaque association en tenant compte du nombre d'adhérents, des efforts d'encadrement et de formation, des besoins d'investissement, du nombre et de la qualité des manifestations de l'année. La subvention n'est versée qu'après avoir pris connaissance du compte rendu moral et financier de l'assemblée générale annuelle (à déposer en mairie).

Elle a également pour mission l'organisation et la gestion du Centre de Loisirs qui accueille les enfants en juillet au Complexe du Lange.(en 2003, du 7 au 27 juillet).

Le C.C.A.S. (Comité Communal d'Actions Sociales) a pour mission d'aider toute personne de la commune en difficulté morale ou financière. En cas de besoins (personnels ou dans l'entourage), on s'adressera directement aux membres du Comité ou en Mairie.

En outre, le C.C.A.S. organise la réception de la fête des mères et le repas des anciens de la commune. Le colis de Noël a été remplacé par un bon d'achat équivalent, valable auprès des commerçants de la commune.

Je tiens à remercier toutes les personnes élues, associations, bénévoles pour leurs aides lors de certaines manifestations (entre autre la fête de la Saint-Maurice) sans quoi rien ne pourrait se faire. Je lance un appel à la bonne volonté des plus jeunes qui pourraient se manifester davantage, ils ne s'en sentiraient que meilleurs et grandis. Merci à tous.

Jeanine LORGE

## Dernière minute : ouverture de la cantine scolaire pour la rentrée de septembre

### Commission Socio-Culturelle

Responsable : Jeanine LORGE

Membres : Edith CLEMENT  
Lydie CHARPY  
Michel COGNE  
Jacques PASCAL

### Comité Communal d'Actions Sociales

Président : Guy JACQUIOT  
Collège Elus : Jeanine LORGE  
Danielle DUBOIS SEVENIER  
Jean-Claude COTTIN  
Collège non élus : Odette STUCLIK  
Dominique MANDRILLON  
Monique BEVAND

## Le Centre de Première Intervention

Le C.P.I. (Centre de Première Intervention) de MARTIGNAT a été créé en 1878 d'après les archives retrouvées en mairie. Une photo d'époque fait apparaître un corps, fort de 55 hommes, composé majoritairement d'agriculteurs et de quelques ouvriers en scierie. Depuis, le corps n'a jamais cessé son activité, mais l'effectif s'est réduit à 18 hommes tous volontaires dont 2 sous-officiers et 16 hommes du rang.

### Les effectifs

Le chef de centre :  
Adjudant Yvan NOVAKOSKI

Son adjoint :  
Sergent-chef Jacky AMIN

Les 16 hommes de rang :

- 1 caporal-chef
- 2 caporaux
- 5 sapeurs 1ère classe
- 8 sapeurs 2ème classe

Le C.P.I. est non départementalisé. Cela signifie qu'il agit sous la directive opérationnelle du Service Départemental Incendie et Secours (S.D.I.S.), mais qu'il est géré et financé par la commune sous l'autorité du maire avec quelques subventions départementales. Aujourd'hui, l'achat régulier de matériel normalisé lui permet de mener à bien les interventions aux dimensions de sa structure : 17 en 2002.

Après 125 ans d'un service apprécié de tous, nous souhaitons au C.P.I. de poursuivre encore très longtemps sa mission de sécurité civile.

### Les formations au C.P.I.

L'évolution rapide des techniques d'interventions nécessite une formation continue des équipes et des nouvelles recrues :

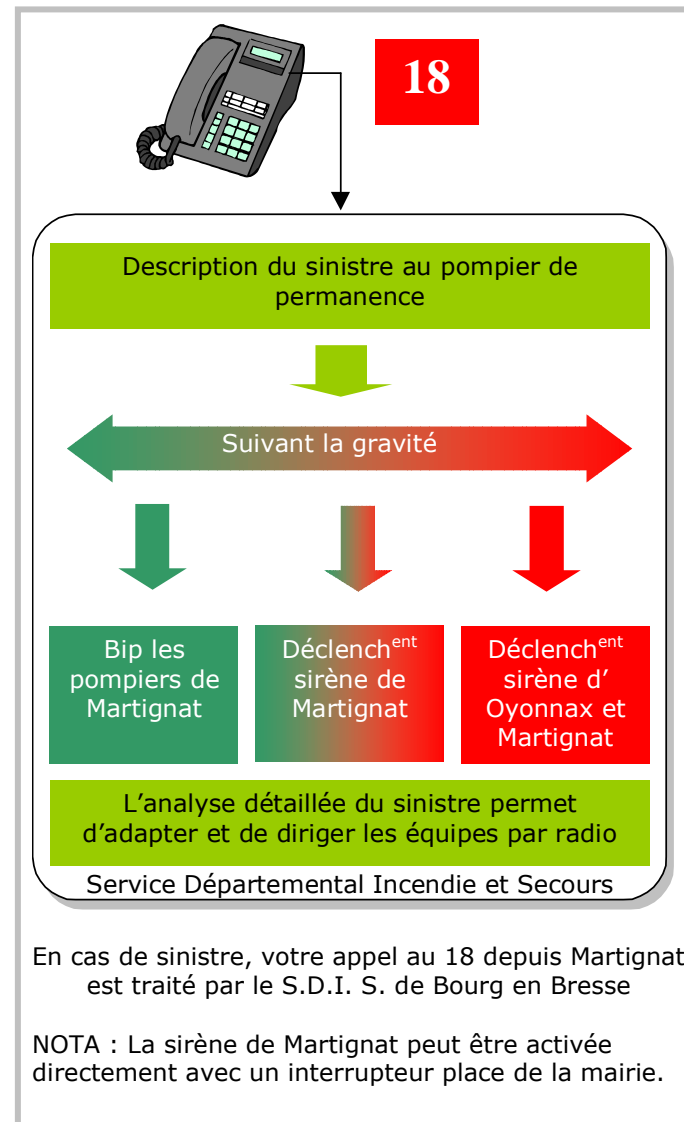
Sapeur Pompier de base [SP] : tous formés

Secourisme de base [AFPS] : 17 Pompiers formés

Secourisme en équipe [CFAPSE] : 8 Pompiers formés

Secours routiers [CFAPSR] : 4 Pompiers formés

Nous remercions le chef de centre M. Yvan NOVAKOSKI pour sa contribution à la rédaction de cet article.



### Comment devenir Sapeur Pompier Volontaire

Faire un courrier de motivation à Monsieur le Maire qui le communiquera au Chef de centre

Les conditions :

- Avoir 18 ans,
- Ne pas être déchu de ses droits civiques,
- Répondre aux conditions médicales exigées,
- Obtenir l'accord du conseil consultatif,
- S'engager à suivre les formations de base exigées (140 heures environ).

### Le matériel du C.P.I.

#### INCENDIE

- 1 camion citerne feux de forêt (CCFM)
- 1 véhicule toutes utilisations (VTU)
- 1 moto pompe remorquable 60m3 (MPR)
- 1 moto pompe épuisement (MPE)
- 1 groupe électrogène
- Lances à eau à débit variable
- Lances à mousse

#### SAUVETAGE

- 4 appareils respiratoires isolants à circuit ouvert (ARICO)
- 1 lot de sauvetage
- 1 lot d'échelles

#### SECOURISME

- 1 valise d'oxygénothérapie
- 1 jeu de colliers cervicaux
- 1 jeu d'attelles gonflables



### Le comité de fleurissement

En 1989, le conseil municipal décidait de fleurir la commune. Le comité de fleurissement a ensuite été créé en 1990.

Il conçoit les aménagements floraux, prépare les commandes et participe avec les employés municipaux à la plantation et à l'entretien des massifs. En 2003, 5048 plans ont été plantés dans 82 variétés différentes.

Ce travail est régulièrement récompensé : en 2002, Martignat obtenait la 4<sup>ème</sup> place au concours départemental dans la catégorie des communes de 1000 à 2000 habitants.

Compte tenu du travail que représente l'embellissement du village, le comité recherche des volontaires pour venir renforcer l'équipe de bénévoles, d'autant que certaines personnes prennent de l'âge et souhaitent réduire leur activité. Aucune formation particulière n'est demandée, si ce n'est d'aimer les fleurs.

Le comité tient à remercier tous les bénévoles et tout particulièrement Monsieur Bernard FAIVRE pour sa remarquable et inlassable participation.

Danielle DUBOIS SEVENIER

